

Initiatives ministérielles

les lois sur le droit d'auteur font de cette entreprise une entreprise commerciale. Je pense qu'il faut encourager le plus d'artistes possible à considérer leur travail comme une entreprise. L'artiste qui demande ou obtient la protection du droit d'auteur devient un homme ou une femme d'affaires.

À l'heure actuelle, nos lois sur la protection du droit d'auteur sont périmées et loin d'être adaptées à ce qui se fait ailleurs dans le monde. Il est nécessaire d'en arriver à une harmonie à l'échelle mondiale et cela nous amène loin du patrimoine canadien. En fait, la question du droit d'auteur déborde le cadre du mandat de ce ministère.

C'est pour des considérations financières que l'on appuiera les modifications aux lois sur le droit d'auteur, peu importe ce que le Bloc québécois a pu dire à ce sujet et cet appui viendra des milieux d'affaires nationaux et internationaux. Nous devons tenir compte de ce qui se fait à l'étranger et nos lois sur le droit d'auteur doivent pouvoir s'accorder avec celles qui existent au Canada et ailleurs. Cependant, nous devons tout d'abord reconnaître la nécessité de ne déléguer les responsabilités en matière de droit d'auteur qu'à un seul ministère.

Comme je l'ai dit, la question du droit d'auteur est une question de nature commerciale motivée par des forces extérieures. C'est pourquoi elle devrait continuer de relever d'un ministère qui s'occupe surtout du rendement et de la réglementation des entreprises, c'est-à-dire du ministère de l'Industrie. On en arrive à la même conclusion dans le cas suivant.

Prenons, par exemple, un système comptable informatisé qui est conçu et breveté à New York et distribué partout dans le monde, dont au Canada. Ce sont des considérations commerciales qui détermineront qui va commercialiser ce produit et où il le sera.

Il semble que le piratage des programmes informatiques de ce genre fait perdre quelque sept milliards de dollars chaque année à l'industrie de l'informatique en Amérique du Nord. À qui revient la responsabilité de protéger les lois sur le droit d'auteur dans un tel cas? Sûrement pas au ministère du Patrimoine canadien. Le droit d'auteur fait partie de l'autoroute électronique internationale. C'est le ministère qui traite des organisations qui sont le plus touchées financièrement par les lois qui devrait s'en occuper. Et ce ministère, c'est le ministère de l'Industrie.

Je répète que je ne peux absolument pas appuyer le projet de loi C-53. Comme je l'ai dit au début de mon intervention, le but de toute cette réorganisation, c'est de réduire les effectifs au gouvernement et de réaliser des économies. À la séance d'information sur ce projet de loi, on a posé la question clairement: ce projet de loi entraînera-t-il une réduction des effectifs ou une diminution des dépenses? La réponse a été tout aussi claire: non.

Cette raison, à elle seule, devrait suffire pour inciter les députés de la Chambre à rejeter unanimement ce projet de loi. Le but initialement visé n'est plus aussi clair aujourd'hui, car il n'y aura pas de réduction des effectifs ni de diminution des dépenses. Ce projet de loi est un échec lamentable. Il déroge à son intention

initiale. Comment peut-on appuyer une mesure législative aussi fondamentalement déficiente?

Les contribuables canadiens ont clairement fait savoir au gouvernement précédent ce qu'ils pensent d'un gouvernement qui ne tient pas ses promesses, qui ne sait pas équilibrer son budget et qui ne rembourse pas sa dette.

• (1315)

Ce projet de loi est un autre exemple de l'incapacité du gouvernement à tirer des enseignements des erreurs passées. Le gouvernement n'a rien à faire d'équilibrer le budget ou de s'attaquer à la dette nationale. Sinon, il commencerait par restructurer les ministères gouvernementaux et par en réduire les effectifs.

Les finances du Canada sont dans un état scandaleux. Le gouvernement libéral dépense chaque jour 110 millions de dollars de plus qu'il ne génère de recettes. Au lieu de faire quelque chose pour remédier à ce problème, il continue de déposer des projets de loi qui n'ont pour objet ni de faire des économies, ni de réduire les dépenses. Au lieu de cela, il présente des mesures législatives comme le projet de loi C-53 qui coûtent aux Canadiens de plus en plus d'argent.

C'est là une raison suffisante pour s'opposer à ce projet de loi. Cependant, il y en a d'autres. En fait, ce projet de loi devrait s'appeler autrement. Le projet de loi C-53 devrait avoir pour titre abrégé loi de financement d'intérêts spéciaux.

Le projet de loi de financement d'intérêts spéciaux donne pouvoir au ministre de dépenser des millions et des millions de dollars durement gagnés par les contribuables pour subventionner des milliers de groupes d'intérêts spéciaux.

Le Canada traverse une crise financière. La dette fédérale dépasse 532 milliards de dollars. Ce dont nous avons besoin, c'est d'un plan afin de nous sortir de cette situation désespérée.

Le ministre des Finances continue de demander aux députés du Parti réformiste de lui suggérer des idées afin de réduire le déficit. Il est temps qu'il se réveille et qu'il prête attention. En effet, depuis le début de cette législature, nous n'arrêtons pas, mes collègues et moi, de lui suggérer de bonnes idées, de lui indiquer les secteurs où il y a tout un tas de dépenses à réduire. Le ministre des Finances peut commencer par éliminer tous les fonds consacrés par le gouvernement fédéral à la promotion du multiculturalisme.

Le Parti réformiste appuie un certain nombre de principes sur lesquels je suis entièrement d'accord et dans lesquels je crois. Nous croyons que le rôle légitime du gouvernement est de faire le nécessaire pour servir les citoyens, quels que soient leurs besoins, lorsqu'ils ne peuvent les combler eux-mêmes ou à l'aide d'organisations non gouvernementales. Nous croyons à l'entreprise privée et au sens de l'initiative, et nous croyons que les gouvernements doivent favoriser et perpétuer les conditions facilitant la réussite d'initiatives et d'entreprises individuelles et collectives. Nous croyons que les gouvernements devraient se considérer comme des fiduciaires des fonds publics et se porter garants des finances nationales, surtout s'il est question d'équilibrer les recettes et les dépenses.